Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 074-217400613-20260428-DEL272026-AR

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, de la commune de Chapeiry, dûment convoqué en séance ordinaire, le vingt-et-un avril deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHARLES, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15**

**NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS ET REPRESENTES : 15**

**DELIBERATION RECEPTIONNEE EN PREFECTURE LE :**

**DELIBERATION PUBLIEE LE :**

**PRESENTS** :
AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal
AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien
BERTHET David
BETEND Claire
BIBOLLET Benoît
CHARLES François
DALEX Jeremy
GERMAIN Marie-Jeanne
GURCEL Virginia
HIERSO Georges
LAPERRIERE Véronique
PELISSIER Stéphane
REDOUX-DUMERMUTH Chantal
COURENQ-THOMAS Julie

**ONT DONNE PROCURATION** :
COSTER Mathieu à AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien

**SECRETAIRE DE SEANCE** :
BIBOLLET Benoît

## DÉLIBÉRATION N°27/2026 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,
Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (*le cas échéant*),
Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),
Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 074-217400613-20260428-DEL272026-AR

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,
Sont candidats au poste de titulaire :
M. BIBOLLET Benoît
M. HIERSO Georges
M. BERTHET David
Sont candidats au poste de suppléant :
M. AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien
M. PELISSIER Stéphane
M. DALEX Jeremy

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**DESIGNE les membres suivants**

Président : Monsieur le maire, François CHARLES
Membres titulaires :
M. BIBOLLET Benoît
M. HIERSO Georges
M. BERTHET David
Membres suppléants :
M. AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien
M. PELISSIER Stéphane
M. DALEX Jeremy

La délibération est adoptée à l'unanimité.
Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Benoît BIBOLLET

Le Maire
François CHARLES

MAIRIE DE CHAPEIRY 74 (Haute-Savoie)